

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD

GUIDE DU CITOYEN

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence: Arrêté du Ministreen date du
tel que modifié par l'arrêté en date du
Jort n°(.....du.....)

Organisme : Office National de l'Artisanat

Domaine de la prestation : recyclage , formation et encadrement.

Objet de la prestation : Recyclage et perfectionnement des artisans

Conditions d'obtention

Avoir un niveau minimum de formation de base dans l'activité

Pièces à fournir

Demande écrite au nom du directeur général de l'Office National de l'Artisanat

Étapes	Intervenants	Délais
<ul style="list-style-type: none"> - Dépôt de la demande - Passation d'un test technique pour identifier les besoins de l'intéressé - Fixer un programme selon le test de qualification 	<ul style="list-style-type: none"> -le demandeur du service - établissement de formation et artisans privés 	selon la programmation annuelle en tenant compte de la disponibilité des ateliers .

Lieu de dépôt du dossier

Service : délégation régionale de l'Office National de l'Artisanat concernée.

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Centres de formation professionnelle ou bureaux de formation ou ateliers d'artisans

Délai d'obtention de la prestation

Selon le programme de formation établi et la disponibilité des poste de formation

Références législatives et/ou réglementaires

- Arrêté du Ministre des affaires sociales du 31-07-85 relatif à l'organisation de l'examens de l'aptitude professionnelle pour l'obtention de la carte professionnelle d'artisan